

# FICHE DE FORMATION

## ENTREPRISES EXTÉRIEURES : LE PLAN DE PRÉVENTION COMME OUTIL DE MAÎTRISE DES RISQUES



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel & Distanciel



1h30

Tout public



à définir



### PROFILS DES APPRENANTS

#### Profils des apprenants

Chefs d'établissement, chargés de sécurité, responsables des services généraux ou tout autre personne ayant à rédiger un plan de prévention et/ou à coordonner les opérations des entreprises extérieures.

Cette formation répond à la directive européenne DDA (Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018) visant le public des assureurs

#### Prérequis

- Aucun

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les points clefs de la réglementation liés à la prévention des risques de coactivité
- Identifier les points clefs de la rédaction et de la mise en œuvre du plan de prévention

### CONTENU DE LA FORMATION

- La philosophie du plan de prévention : où s'arrête le document unique et où commence le plan de prévention ?
- Les plans de prévention par opération et non par entreprise extérieure !
- Plan de prévention annuel et opérations récurrentes.
- Inspection commune préalable ... et inspections périodiques.
- L'obligation de coordination pesant sur l'entreprise utilisatrice.
- En cas d'accident, qui est responsable ?

# FICHE DE FORMATION

## ENTREPRISES EXTÉRIEURES : LE PLAN DE PRÉVENTION COMME OUTIL DE MAÎTRISE DES RISQUES



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel & Distanciel



1h30

Tout public



à définir



### MODALITÉS

#### Modalités d'évaluation

Cette formation ne donne pas lieu à un contrôle de connaissances.

#### Nos plus

Pour l'apprenant pas de changement dans son organisation au quotidien, pas de déplacement ni de frais annexes grâce à la classe virtuelle.

### INFORMATION

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

Intéressé(e) ? Contactez nous !